SCOLARISATION DES ENFANTS A HAUT POTENTIEL

Un dispositif innovant dans le Val d'Oise



UN PRINCIPE

« Chaque enfant a un droit fondamental à une éducation qui tienne compte de la grande diversité des caractéristiques et des besoins des individus . »

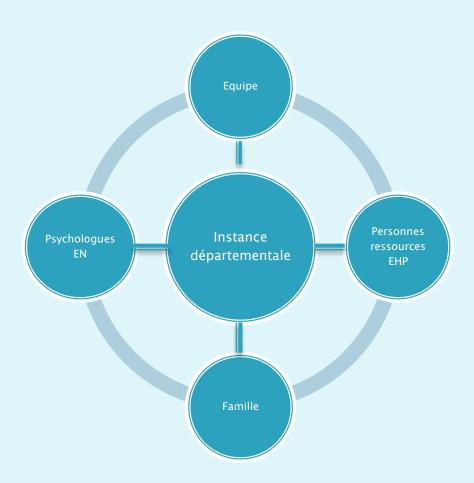
Déclaration de Salamanque sous l'égide de l'UNESCO 1994

INSCRIT DANS LA LOI

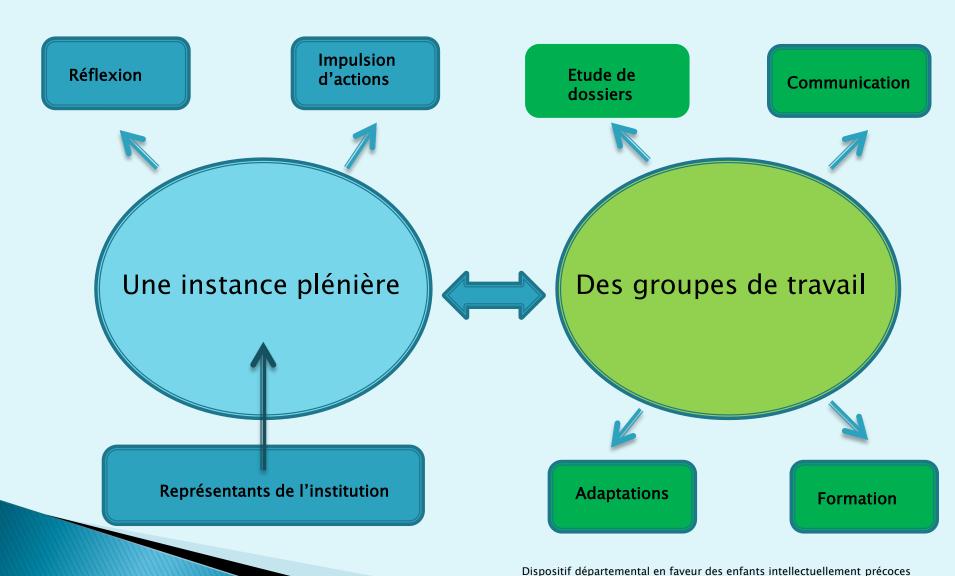
« Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. »

Article L321-4 de la loi d'orientation et de programme de 2005

UN DISPOSITIF INTERACTIF

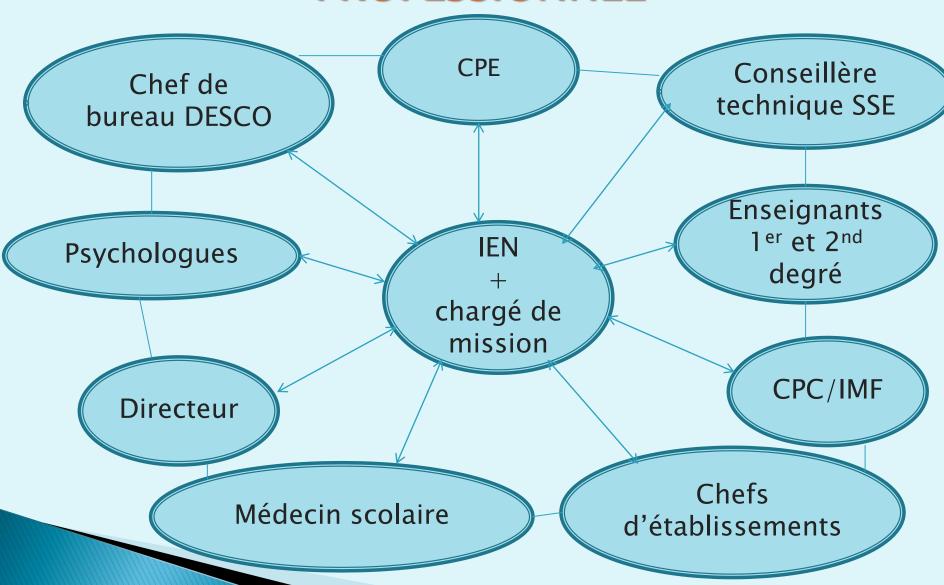


UNE EQUIPE DEPARTEMENTALE



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-d'Oise

CONSTITUEE D'UN GROUPE PLURI PROFESSIONNEL



Dispositif départemental en faveur des enfants intellectuellement précoces Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-d'Oise



Les équipes pédagogiques

Les associations

OBJECTIFS

- □ COMMUNIQUER
- ☐ FORMER
- □ ACCOMPAGNER
- □ CONSTITUER DES RESSOURCES
 - √ Humaines
 - ✓ Outils

FINALITES SPECIFIQUES

Améliorer la scolarisation des EHP

Accueillir et renseigner les familles

Informer et sensibiliser les établissements

Ecouter et conseiller les équipes pédagogiques

Former à l'identification et à l'accueil des EHP

Favoriser la continuité des parcours scolaires

Créer un réseau local de personnes ressources EHP

Lutter contre le décrochage scolaire des EHP

ACTIONS

Renseignements et conseils aux familles et équipes

Analyse et traitement des dossiers

Elaboration de documents consultables en ligne

Interventions auprès des chefs d'établissement

Participation à des réunions d'équipes éducatives et des réunions pédagogiques sur le terrain

Animations de formations et de conférences dans les circonscriptions et les établissements

Du questionnement à la constitution du dossier



Présentation de la procédure à suivre

DÉMARCHE A SUIVRE EN CAS DE QUESTIONNEMENT SUR LE HAUT POTENTIEL D'UN ÉLÈVE * 1er et 2ème DEGRÉS

*Situation où cet élève éprouve des difficultés d'adaptation, d'apprentissage, de comportement...

